

Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
Mairie de CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



AVIS



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 10 Janvier 2014 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14
Présents : 14
Votants : 14

Absents :

Aucun.

Secrétaire de séance :

Mme Nadège PAILLARDIN.

Compte rendu rédigé par M. Karim
AMELLAL et approuvé par Mme
Nadège PAILLARDIN.

En début de séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu et les délibérations de la séance précédente, et désigne à l'unanimité **Mme Nadège PAILLARDIN** en tant que secrétaire de séance.

URBANISME :

Intervention de l'Architecte des Bâtiments de France, M. Humbert De RIVAZ :

M. Humbert De Rivaz a commencé par se présenter, ainsi que le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) de la Savoie dont il dépend, et a poursuivi sur les missions qui relèvent de sa compétence. Il a notamment évoqué la procédure d'instruction des permis de construire.

S'en est suivi un débat avec les élus du Conseil Municipal, et la parole a également été donnée à des administrés, présents à cette réunion, et concernés par le périmètre de protection de l'Eglise.

Différents points ont été abordés, tels que la difficulté pour les pétitionnaires d'appliquer certaines prescriptions émises par l'ABF ; le manque d'aides financières pour réaliser des travaux respectant ces prescriptions ; les incohérences de certaines prescriptions par rapport

à d'autres antérieures. De même, une attention particulière a été portée sur les toits en ardoises naturelles.

M. Humbert De Rivaz a pris note de toutes ces remarques, et suite à la proposition d'élus, a donné son accord pour se réunir de nouveau en comité restreint, pour trouver des compromis et définir une ligne de conduite pour la commune. Le Conseil Municipal souhaite s'inscrire dans cette démarche afin d'établir un dialogue constructif avec l'ABF.

FINANCES :

Point sur la comptabilité communale :

Synthèse financière du Trésorier Principal.

M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du document de synthèse financière et fiscale, réalisée par le Trésorier Principal d'Albertville en Novembre 2013, à partir des données financières et comptables des exercices 2010, 2011 et 2012.

Les principaux constats sont les suivants :

- « En 2012, on recense 408 foyers fiscaux dont 42.6 % sont non imposables (36.8% pour la moyenne départementale), avec un revenu fiscal de 22 144 Eur. en dessous des moyennes départementale (27 077 Eur.), régionale (25 472 Eur.) et nationale (23 530 Eur.) [...].
- L'ensemble des ratios financiers de la commune atteste une santé financière satisfaisante [...].
- Le budget de fonctionnement n'est pas contraint par des charges non compressibles qui absorberaient les recettes d'exploitation (ratio de rigidité des charges structurelles de 0.41) [...].
- La commune dégage de son cycle d'exploitation des ressources propres qui lui permettent de soutenir une politique d'investissement : le niveau du coefficient d'autofinancement courant de 0.85 l'atteste [...].
- Cevins se désendette et affiche un ratio d'endettement de 0.27 qui la positionne dans le groupe des communes les moins endettées de sa strate [...].
- Fiscalement, la commune mobilise modérément son potentiel fiscal (0.36), ce qui lui donne de réelles marges de manœuvre [...].
- Ce constat favorable est à nuancer, la commune n'ayant pas lancé d'importants programmes d'investissements structurants. En effet, s'agissant d'une petite commune, tout projet d'investissement est rapidement susceptible de compromettre les équilibres fondamentaux, ce qui impose des études préalables de faisabilité et d'impact financier précises [...] ».

L'étude synthétique complète, réalisée par le Trésorier Principal d'Albertville en Novembre 2013, à partir des exercices 2010, 2011 et 2012, est consultable en Mairie sur demande. Un exemplaire est remis à chaque élu du Conseil Municipal.

S'en suit une discussion où il est fait état de la trésorerie communale, ainsi que des crédits budgétaires.

Puis, pour terminer ce point à l'ordre du jour sur la comptabilité communale, un focus est fait sur le bilan de la coupe à câbles (exploitation et vente de bois), entre le bilan prévisionnel net (61 423.03 Eur. pour 2 979 m3 de volume à exploiter), et le bilan net réalisé (28 127.00 Eur. pour 2 530 m3 de volume finalement exploité). Ces documents sont également consultables en Mairie, dans leur intégralité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Autorisations d'urbanisme déposées en Mairie.

Le Conseil Municipal est informé des permis de construire et déclarations préalables déposées en Mairie depuis la dernière réunion de Conseil Municipal.

- Autres :

Intervention et devis PACCARD pour la chapelle ND des Neiges.

M. Bernard PIVIER informe le Conseil Municipal du problème du mécanisme de sonnerie de la Chapelle ND des Neiges, constaté sur place le 10/01/2014 avec l'entreprise PACCARD. Il expose que les coussinets des axes supportant le marteau mécanique s'étaient dessertis, provoquant la rupture de la transmission mécanique de la commande.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de remise en état mécanique du dispositif de sonnerie transmis par l'entreprise PACCARD, d'un montant de 602.15 Euros TTC.

Signature de la convention de mise à disposition du service Viappel ! de diffusion d'alertes et d'informations sensibles, entre la Commune et la société spécialisée CEDRALIS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention de mise à disposition du service Viappel ! de diffusion d'alertes et d'informations sensibles, entre la Commune et la société spécialisée CEDRALIS, et autorise M. le Maire à signer le document.

Ce service permet à la commune de communiquer de façon rapide et ciblée des informations sensibles à destination de tout ou partie de la population Cevinoise, et notamment des alertes pour permettre à ces personnes de faire face ou d'assurer au mieux leur sécurité face à d'éventuels risques naturels ou technologiques. Ces messages sont diffusés soit par téléphone vocal (fixe ou mobile), SMS, télécopie ou courrier électronique.

M. Denis FORNEROT soumet l'idée d'effectuer un test de ce service. L'entreprise CEDRALIS sera ainsi contactée pour ce test.

Taux subvention Conseil Général Savoie.

Le Conseil Municipal est informé des taux retenus pour notre commune :

Taux modulés		
Fourchette « basse » entre 10 et 30 %	Fourchette « moyenne » entre 20 et 60 %	Fourchette « haute » entre 26 et 78 %
12	23	36

Ce barème de modulation des taux de subvention 2014 (sur la base des données de la DGF 2013) a été voté par l'Assemblée Départementale le 02 Décembre 2013.

Population légale à compter du 1^{er} Janvier 2014 (INSEE).

A partir des données de l'INSEE, la population légale en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2014 pour la commune de Cevins est de **685 habitants** (dont 11 de « population comptée à part »).

Vœux du Lieutenant N. Anselmet.

Le Conseil Municipal est informé du courrier de vœux du Lieutenant Noël ANSELMET, qui précise le bilan de l'activité de la communauté de brigades d'Albertville / Ugine / Grésy-sur-Isère en 2013. Des moyens ont été mis en place pour les trois sujets prioritaires suivants : la lutte contre le cambriolage, la circulation routière, et les votes par procuration pour les élections. Le Conseil Municipal est informé des excellentes relations que la commune entretient avec la Gendarmerie d'Albertville, et travaille efficacement ensemble dès que nécessaire.

Questions diverses orales.

Suite à la question de **Mme Nadège PAILLARDIN** sur le Bulletin Municipal 2014, **M. Bernard PIVIER** répond que le courrier aux associations a été envoyé, et que les réponses sont attendues pour le 15 Janvier 2014.

Suite à la question de **M. Jean-Pierre PIVIER** sur le poste de secrétaire de mairie, M. le Maire répond que le contrat de l'actuel secrétaire de mairie court jusqu'au 31 Mars 2014, et que pour anticiper la suite, une annonce a déjà été déposée sur le Pôle Emploi (des candidatures ont été reçues en Mairie), et qu'une publicité sera également faite auprès du Centre de Gestion de la Savoie.

Suite à la question de **M. Antoine LOMBARDO** sur l'assignation au Tribunal de Grande d'Instance pour désigner un expert judiciaire, au sujet de l'affaire du Bar des Amis, M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'audience a déjà été reportée deux fois, et que l'affaire portée devant le Tribunal Administratif est toujours en cours.

La parole étant donnée au public. **M. Hervé POINTET** sollicite le Conseil Municipal à propos du paratonnerre au-dessus de la Chapelle ND des Neiges. Les élus vont étudier ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question orale n'étant posée, la séance est levée à 22h30.

CEVINS le 20 Janvier 2014.

Le Maire,

Karim AMELLAL.